



## **COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL : Entre iniquité et opacité !**

**« Pour la première fois en 2018, tous les agents relevant du RIFSEEP vont bénéficier du complément indemnitaire annuel (CIA) à l'issue de la campagne d'entretien professionnel. Cette prime permettra de prendre en compte l'investissement de chacun au service de l'action du ministère ». Courriel du 13/04/18 de M. Barbaret, secrétaire général du Ministère à l'ensemble des agents.**

### **Pourtant, de nombreux titulaires ne l'ont pas touché, sans respect des règles d'attribution...**

Pour exemple, cette année le Complément Indemnitaire Annuel de référence est pour un adjoint d'accueil et de surveillance de 420 € et de 600 € pour un chef de service. Soit pour une équipe de 10 agents et d'un TSC une enveloppe CIA de 4 800 € que l'administrateur doit répartir suivant les règles définies dans la note du ministère de la Culture du 21 juin 2018.

Celle-ci fixe les critères d'attribution et son mode de répartition. Est écrit en gras dans ce document que « **sauf cas exceptionnel dûment justifié** » **la prime doit s'inscrire** dans une échelle limitative de 25 % à 175 % du montant de référence, soit **entre 105 et 735€** pour un adjoint d'accueil et de surveillance et **entre 150 et 1000 €** pour un chef de service.

Et pourtant de nombreux agents n'ont bénéficié d'aucune prime, et ceci dans un total non respect de la note d'application ! Si l'on suit à la lettre l'esprit de la note de M. Barbaret, il est ainsi clairement signifié à certains agents qu'ils n'ont fait preuve d'aucun « *investissement au service de l'action du ministère* » ! Quand on connaît les missions et les conditions de travail dans les monuments, de qui se moque-t-on !

Pour rappel, la CGT s'est toujours opposée au système des primes (non prises en compte dans le calcul des retraites notamment) mais a fortiori lorsque ce sont de pseudo primes au mérite. Celles-ci n'ont pour but que de diviser les collectifs de travail et de faire du clientélisme.

**Le SNMH-CGT a interpellé M. Bélaval, président du CMN, lors du comité technique du 19 octobre pour dénoncer le fait que plusieurs agents n'avaient touché aucune prime. Si celui-ci reconnaît qu'il y a un problème et que cela ne doit pas arriver, M. Bélaval ne propose pour le moment rien pour y remédier.**

**Le CMN s'exonère des consignes du ministère. Qu'en sera-t-il lorsque nous serons sous l'emprise de la gestion directe ?**

En tout état de cause, pour le SNMH-CGT, il faut impérativement augmenter les salaires et les pensions !

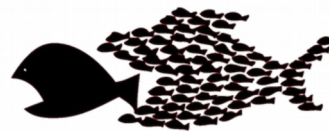
Paris le 6 novembre 2018

### **Si vous n'avez touché aucune prime, contactez-nous !**

**Pas de panique,**



**soyons solidaires !**



61 rue de Richelieu 75002 Paris ☎ 01.40.15.51.70

[Mél : snmh.cgt@gmail.com](mailto:snmh.cgt@gmail.com) / [Internet : www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr) / [Facebook: http://www.facebook.com/snmh.cgt](http://www.facebook.com/snmh.cgt)